RÈGLEMENT

FOULÉES MONTLIGNONNAISES - SAMEDI 29 MARS 2025

Ville de Montlignon

1. Certificat Médical.

Conformément à l'article L231-2-1 du Code du Sport, les participants sont soit :

- * Titulaires d'une licence Fédération Française d'Athlétisme
- * Ou Titulaires d'une licence délivrée par la FFH, la FFSA, la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. <u>Dans ce cas</u>, sur la licence doit apparaître par tous moyens la non contre-indication à la pratique du sport en compétition <u>ou</u> de l'Athlétisme en compétition <u>ou</u> de la Course à pied en compétition.
- * Pour tous les autres (non-licenciés), doit être présenté un certificat médical (ou sa copie) de moins d'un an à la date de la compétition, attestant l'absence de contre-indication à la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition.
- * Depuis le 1er septembre 2024, le Parcours de Prévention de la Santé (PPS) est mis en place. Dans le cadre de ce dispositif, les participants peuvent également présenter un certificat délivré dans le cadre de leur PPS, validant l'absence de contre-indication pour la pratique en compétition.

2. Assurances.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la La Caisse Locale d'Assurances Mutuelles Agricoles de PLAINE ET VAL DE FRANCE réassurée par la CRAMA Paris Val de Loire.

<u>Individuelle accident</u>: Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer.

3. Ravitaillement.

Une collation est offerte à tous les participants à l'arrivée de chaque course.

4. Sécurité.

Elle est assurée sur tout le parcours. Signaleurs positionnés en accord avec les directives préfectorales.

Postes de secours : La protection civile, Police Municipale sur place et sur le parcours

5. Inscriptions.

Les inscriptions se font :

- Sur le Site Internet <u>ProTiming</u> prestataire prenant en charge les inscriptions et le chronométrage des différentes épreuves.
- Le certificat médical (copie ou original) ou la trace de la licence le cas échéant sera conservé par l'organisateur.

6- Droits d'engagements.

Droit d'engagement jusqu'au 20/03/2025 Courses : Eveil athlétique, Poussins : Gratuit Courses : Cadets, Juniors, seniors : 10 €

7- Retrait des dossards le 26/03/2025 : 16h30 - 19h30

28/03/2025: 16h30 - 19h00

8- Tout participant n'ayant pas fourni les pièces nécessaires (notamment certificat médical) ne pourra courir.

9. Critères des courses.

ANNEE DE NAISSANCE	PARCOURS	CATEGORIES	HEURE DE DEPART	DISTANCE
2016-2017- 2018	A	EVEIL ATHLETIQUE	13 H 30	850 M
2014-2015	A	POUSSINS	14 H 00	1000 M
2009 & AVANT	$(1 \times A) + (1 \times B) + (2 \times C)$	CADETS JUNIORS SENIORS	15 H 15	10000M

10. Droit à l'image.

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs des <u>Foulées Montlignonnaises</u>, ainsi que certains représentants ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à cette course sur tous les supports y compris promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportés à cette durée.

11- Récompenses.

- Une coupe aux premiers, deuxièmes, troisièmes de chaque catégorie (Homme & Femme)
- Une médaille à tous les arrivants

12- Lot de participation

• Récompense à tous les arrivants

13- Règlement.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Le Maire.

Président du Comité des Petes,

Vice-Président de l'Union des Maires

Du Val-d'Oise,

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée

